

Ne bougez pas, ça vient

Date : 17 juillet 2019

J'ai reçu ce matin par courriel une aimable réponse du Président du Conseil départemental ([ci-jointe](#)) au rappel que j'ai dû lui faire de ma demande de publication en ligne de l'enregistrement sonore de la session de l'assemblée du mois de juin.

En clair :

- exactement comme pour la précédente session, il m'est communiqué un accès [privé](#) et [temporaire](#) à cet enregistrement découpé par question inscrite à l'ordre du jour, qui ne répond [nullement](#) à ma demande d'accès [public](#) et [permanent](#) au bénéfice de tous les internautes comme le prévoit désormais la loi
- je note toutefois « *qu'une évolution technique du site internet du Département d'Ille-et-Vilaine est actuellement en cours d'élaboration afin de permettre, à l'horizon de cette fin d'année, la publication dans un espace dédié des rapports, délibérations et enregistrements sonores de chaque session, en complément du recueil des actes administratifs valant procès-verbal de séance* »

Je ne peux qu'être surpris que 2 ans et demi après la promulgation de la loi pour une République numérique, la Vice-Présidente chargée de la démocratie participative ait estimé au cours de la séance du mois d'avril, il y a 3 mois, que le dispositif était en cours de finalisation et qu'il faille encore aujourd'hui presque 6 mois pour qu'il soit réellement finalisé.



A qui peut-on faire croire qu'il faille une « évolution technique » mobilisant pendant des mois des compétences spécifiques pour simplement publier des fichiers sonores sur un site internet fonctionnant sous Druppal quand il ne me faut que quelques instants pour pouvoir procéder à ce type de publication sur mon blog fonctionnant sous WordPress ?

[Compte rendu de la session des 20 et 21 juin 2019](#)

A ce train-là, qu'en sera-t-il lorsque le Conseil départemental voudra bien consentir enfin à diffuser en vidéo ses sessions en direct et à les rediffuser à la demande comme ceci se pratique déjà dans de nombreuses collectivités et en particulier de nombreux départements (on peut toujours rêver) ?